

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

États financiers intermédiaires

**Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début
des activités, au 30 juin 2021 (non audités)**

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

États financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021

États financiers intermédiaires

État de la situation financière intermédiaire -----	2
État du résultat global intermédiaire -----	3
État des variations des capitaux propres intermédiaire -----	4
Tableau des flux de trésorerie intermédiaire -----	5
Relevé du portefeuille de placements intermédiaire -----	6
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires -----	7 - 18

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du Fonds n'ont pas examiné ces états financiers intermédiaires.

Société 3iQ, le gestionnaire du Fonds, a nommé un auditeur indépendant pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Puisque ces états financiers intermédiaires n'ont pas été revus par un auditeur, cet avis est donné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

État de la situation financière intermédiaire (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	30 juin 2021
ACTIFS	
Actifs courants	
Trésorerie	678 949 \$
Actifs numériques à la juste valeur (note 5)	<u>707 984 536</u>
	<u>708 663 485</u>
PASSIFS	
Passifs courants	
Frais de gestion à payer (note 6)	626 086
Dettes fournisseurs et charges à payer	<u>101 855</u>
	<u>727 941</u>
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE PARTS	1 080 643 613
Parts	<u>(372 708 069)</u>
Résultats non distribués	<u>707 935 544</u>
	<u>708 663 485 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation	120 950 940
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	5,85 \$

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

État du résultat global intermédiaire

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	2021
Produits	
Pertes nettes réalisées sur la vente d'actifs numériques	(77 088 418) \$
Variation nette de la moins-value latente de la juste valeur des actifs numériques	(293 945 797)
	<u>(371 034 215)</u>
Charges	
Frais de gestion (note 6)	1 513 164
Frais de garde	137 152
Coûts d'exploitation	101 261
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant	2 686
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	<u>1 754 263</u>
Charges absorbées par le gestionnaire (note 6)	<u>80 409</u>
Charges nettes	<u>1 673 854</u>
Perte nette et perte globale	<u>(372 708 069) \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	78 011 013
Perte de base et diluée par part	(4,78) \$

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

État des variations des capitaux propres intermédiaire

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	Parts		Actif net
	Nombre	\$	attribuable aux porteurs de parts rachetables
			\$
Solde au 31 mars 2021	–	–	–
Perte nette et perte globale	–	(372 708 069)	(372 708 069)
Émission de parts	156 935 940	1 302 865 461	1 302 865 461
Rachat de parts	(35 985 000)	(222 221 848)	(222 221 848)
Solde au 30 juin 2021	120 950 940	707 935 544	707 935 544

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Tableau des flux de trésorerie intermédiaire

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	2021
Flux de trésorerie liés aux :	
Activités d'exploitation	
Perte nette et perte globale	(372 708 069) \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie	
Pertes nettes réalisées sur la vente d'actifs numériques	77 088 418
Variation nette de la moins-value latente de la juste valeur des actifs numériques	293 945 797
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	101 855
Augmentation des frais de gestion à payer	626 086
Produit de la vente de placements	220 202 899
Acquisition de placements	<u>(1 299 221 650)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(1 079 964 664)</u>
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	1 302 865 461
Rachat de parts rachetables	<u>(222 221 848)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>1 080 643 613</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	678 949
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>–</u>
Trésorerie à la clôture de la période	<u>678 949 \$</u>

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Relevé du portefeuille de placements intermédiaire

Au 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

Quantité	Actifs numériques détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
20 364	Bitcoin	1 001 930 333 \$	707 984 536 \$	100,01
	Montant net des placements détenus	1 001 930 333 \$	707 984 536	100,01
	Autres passifs, montant net		(48 992)	(0,01)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		707 935 544 \$	100,00

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

1. Organisation du Fonds et nature des activités :

Le FNB 3iQ CoinShares Bitcoin (le « Fonds ») est un fonds négocié en bourse constitué en tant que fiducie sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 31 mars 2021, dans sa version modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). L'adresse du siège social du Fonds est la suivante : 4800-1 King Street West, Box 160, Toronto (Ontario) M5H 1A1. Le Fonds a commencé ses activités le 31 mars 2021. Les parts du Fonds sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole BTCQ.U.

Société 3iQ est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur du Fonds (le « fiduciaire » et le « gestionnaire »). Le gestionnaire est responsable de la gestion et de l'administration du Fonds, y compris la gestion et l'orientation des investissements du Fonds. Le Fonds fait appel à un dépositaire et à un sous-dépositaire pour superviser la détention, la sécurité et le transfert des actifs numériques du Fonds (le « dépositaire » et le « sous-dépositaire »). Le dépositaire et le sous-dépositaire sont indépendants du gestionnaire. Le personnel autorisé du gestionnaire est chargé de coordonner et d'exécuter les transferts d'actifs numériques entre la source des actifs numériques, principalement des courtiers effectuant des opérations de gré à gré et des plateformes de négociation, et la plateforme de conservation utilisée pour le Fonds. Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon est l'administrateur (l'« administrateur ») du Fonds.

L'objectif d'investissement du Fonds est de chercher à procurer aux porteurs de parts du Fonds une exposition à l'actif numérique bitcoin (le « bitcoin ») et aux fluctuations quotidiennes du cours du bitcoin en dollars américains, de même que la possibilité de réaliser une plus-value du capital à long terme. Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira dans des avoirs en bitcoins à long terme acquis sur des plateformes de négociation de bitcoins reconnues et auprès de contreparties aux transactions de gré à gré reconnues, afin de fournir aux investisseurs une solution de rechange commode et sûre à un investissement direct dans le bitcoin. Le Fonds ne spéculera pas sur les variations à court terme du cours du bitcoin.

Le succès du Fonds dépend de la prestation continue des services du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux investissements dans le bitcoin, notamment la liquidité du marché et l'exposition aux fluctuations des cours de change.

2. Mode de présentation :

Principes comptables

Les présents états financiers intermédiaires ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et à la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire* (ensemble, « IFRS »), de même qu'aux normes prescrites par le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 6 août 2021.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à la période présentée dans les présents états financiers intermédiaires.

a) Actifs numériques

Les actifs numériques sont un système de paiement en ligne basé sur un logiciel ouvert où les paiements sont enregistrés dans un grand livre public au moyen de sa propre unité de compte. Le Fonds détient des actifs numériques générant un profit fondé sur la hausse du cours du bitcoin à long terme. Le coût de base des investissements dans les actifs numériques comptabilisé par le Fonds correspond à la juste valeur des actifs numériques au moment de l'acquisition. Le Fonds évalue les stocks d'actifs numériques à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente étant comptabilisée en résultat net au cours de la période durant laquelle la variation survient sur la base du coût moyen au poste « Variation nette de la (moins-value) plus-value latente de la juste valeur des actifs numériques ». Les coûts de vente des stocks d'actifs numériques ne sont pas significatifs, et aucune provision n'est constituée pour ces coûts.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'actif ou du passif en supposant qu'ils agissent dans leur intérêt économique.

Les stocks d'actifs numériques sont décomptabilisés lorsque le Fonds en dispose dans le cadre de ses activités de négociation. Les gains ou pertes nets réalisés résultant de la vente sont déterminés sur la base du coût moyen et sont comptabilisés en résultat net. La diminution des stocks résultant du refus d'accès aux avantages économiques associés à la propriété des stocks d'actifs numériques est comptabilisée en charge au moment où elle est observée.

Se reporter à la note 4 pour plus de précisions sur la méthode comptable employée par le Fonds pour évaluer les stocks d'actifs numériques et sur le jugement qui a été exercé pour déterminer que ces stocks doivent être comptabilisés comme des stocks de courtiers-négociants en marchandises.

b) Instruments financiers

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction (le cas échéant).

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

Classement

Le Fonds classe ses actifs et ses passifs financiers de façon à être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsque le modèle économique a pour objectif de détenir l'actif financier pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique autre que la « détention aux fins de la perception » ou la « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant à la JVRN. Les passifs financiers sont classés de façon à être évalués au coût amorti. Dans le cas des actifs et des passifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net. Le Fonds reclasse les actifs financiers uniquement lorsqu'il change le modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs. Les passifs financiers ne sont pas reclassés. Le Fonds classe et évalue les actifs financiers lors de la comptabilisation initiale de la manière indiquée ci-dessous :

- La trésorerie est classée et évaluée au coût amorti.

Les dettes fournisseurs et charges à payer ainsi que les frais de gestion à payer sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût amorti doivent être dépréciés du montant correspondant aux pertes de crédit attendues. Étant donné l'échéance très rapprochée de ces actifs financiers et la santé financière des contreparties concernées, le gestionnaire est d'avis que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre des actifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ou a assumé une obligation de verser la totalité des flux de trésorerie reçus à un tiers sans délai significatif en vertu d'un contrat de transfert de flux de trésorerie, et si le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif ou qu'il n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif, mais qu'il a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, résiliée ou expirée.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Juste valeur

Le Fonds applique principalement l'approche par le marché pour les évaluations récurrentes de la juste valeur. Trois niveaux de données peuvent être utilisés pour calculer la juste valeur :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés compris au niveau 1 qui sont observables ou peuvent être corroborées par des données de marché observables;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont corroborées par aucune activité sur les marchés.

d) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre total de parts en circulation à la clôture de la période.

e) Perte de base et diluée par part

La perte de base et diluée par part est fondée sur la perte nette, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

f) Transactions en monnaies étrangères

Les actifs numériques du Fonds peuvent être négociés sur des marchés étrangers. Le produit de la vente de ces actifs numériques sera réalisé dans la monnaie concernée. Les positions en monnaies étrangères peuvent donner lieu à des profits et à des pertes en raison des fluctuations des cours de change respectifs. Les monnaies étrangères, les achats d'actifs numériques et les ventes d'actifs numériques sont convertis dans la monnaie de présentation au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change réalisés sur la vente d'actifs numériques sont inscrits à l'état du résultat global intermédiaire. Les profits et pertes de change latents sur les actifs numériques sont inclus dans la « Variation nette de la (moins-value) plus-value latente de la juste valeur des actifs numériques » à l'état du résultat global intermédiaire.

g) Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

Les parts sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles parts sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets de l'impôt, s'il y a lieu.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Impôt sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est défini comme une fiducie de fonds commun de placement. La totalité du revenu net imposable du Fonds aux fins de l'impôt (y compris une partie suffisante des gains en capital nets réalisés) pour toute période doit être distribuée aux porteurs de parts rachetables afin que le Fonds n'ait aucun impôt sur le résultat à payer.

Le Fonds ne comptabilise aucun impôt sur le résultat. Par conséquent, l'avantage fiscal associé aux pertes en capital et aux pertes autres qu'en capital n'a pas été reflété comme un actif d'impôt différé à l'état de la situation financière intermédiaire.

4. Estimations comptables critiques et jugements importants :

La préparation d'états financiers intermédiaires conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Les jugements importants qu'a exercés la direction lors de l'application des méthodes du Fonds et qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers intermédiaires sont décrits ci-après.

Monnaie fonctionnelle

Le gestionnaire considère le dollar américain comme étant la monnaie fonctionnelle dans laquelle le Fonds exerce ses activités puisqu'il est d'avis que cette monnaie est celle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du Fonds. De plus, le dollar américain représente la monnaie dans laquelle le Fonds évalue son rendement. Le Fonds effectue l'émission et le rachat de ses parts en dollars américains.

Classement des parts

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les parts ou les actions rachetables d'une entité qui sont subordonnées de manière égale, mais qui ne sont pas identiques soient classées comme un passif financier. Les parts rachetables du Fonds répondent aux critères de classement à titre de capitaux propres selon IAS 32 étant donné qu'une seule catégorie de parts est en circulation à la clôture de la période.

Entité d'investissement

Le gestionnaire du Fonds a évalué les faits et circonstances afin de déterminer si le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*.

Le gestionnaire a conclu que le Fonds compte plus d'un investisseur et que les autres investisseurs ne sont pas liés, et il évalue leurs avoirs en actifs numériques à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. Le gestionnaire a établi que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, mais il a constaté que le Fonds ne détient pas de placements qui donneraient lieu à une consolidation.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

4. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite) :

Stocks d'actifs numériques

Le gestionnaire considère que les actifs numériques du Fonds constituent une marchandise. Étant donné que les IFRS ne définissent pas le terme « marchandise », le gestionnaire a pris en considération les lignes directrices d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui permettent à une entité de considérer les positions officielles les plus récentes d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel similaire pour développer leurs normes comptables, la littérature comptable et les pratiques admises du secteur d'activité, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires aux exigences des IFRS ni au Cadre conceptuel de l'*International Accounting Standards Board*. Selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »), tels qu'ils sont énoncés dans le glossaire principal de codification des normes comptables (*Master Glossary of Accounting Standards Codification*), une « marchandise » (*commodity*) a été définie comme étant un produit dont les unités sont interchangeable, qui est négocié sur un marché actif où les clients ne sont pas facilement identifiables et qui est immédiatement commercialisable au prix coté. À la lumière de cette définition et des lignes directrices d'IAS 8, le gestionnaire a déterminé que les actifs numériques constituent une marchandise même s'ils manquent de substance physique.

Les activités du Fonds comprennent la négociation d'actifs numériques et, par conséquent, après la comptabilisation initiale, les stocks d'actifs numériques sont détenus à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ce qui reflète l'objectif du Fonds de détenir ces stocks d'actifs numériques à titre de courtier-négociant en marchandises conformément aux dispositions d'IAS 2 *Stocks*. En raison du protocole sur les actifs numériques, les coûts de vente des stocks d'actifs numériques sont négligeables, et aucune provision n'est constituée pour ces coûts. Les variations du montant des stocks d'actifs numériques en fonction de la juste valeur sont prises en compte dans le résultat net de la période.

Incertitudes relatives aux estimations

Les informations sur les estimations et les hypothèses ayant le plus d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sont présentées ci-après.

Juste valeur des actifs numériques

Les actifs numériques sont constitués de bitcoins (se reporter à la note 5 pour l'évaluation de la juste valeur) et sont inclus dans les actifs courants.

5. Évaluation de la juste valeur :

Le tableau qui suit présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels sont classées les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds au 30 juin 2021 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Bitcoin	– \$	707 984 536 \$	– \$	707 984 536 \$
	– \$	707 984 536 \$	– \$	707 984 536 \$

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

5. Évaluation de la juste valeur (suite) :

Juste valeur

Les actifs numériques que détient le Fonds sont comptabilisés à la juste valeur selon des évaluations de la juste valeur de niveau 2. La juste valeur des actifs numériques s'établissait à 707 984 536 \$ au 30 juin 2021. Une perte latente de (293 945 797 \$) découlant des fluctuations de la valeur de négociation des actifs numériques a été comptabilisée pour la période close le 30 juin 2021.

La valeur du bitcoin dans le portefeuille du Fonds est fondée sur l'indice MVIS CryptoCompare Bitcoin Benchmark Rate (« BBR ») maintenu par MV Index Solutions GmbH (« MVIS »). L'indice BBR mesure la performance d'un portefeuille d'actifs numériques qui investit dans le bitcoin, en utilisant les prix de certaines bourses de valeurs. La valeur de clôture est calculée à 16 h, heure normale de l'Est.

La juste valeur estimative de la trésorerie, des dettes fournisseurs et charges à payer et des frais de gestion à payer avoisine leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6. Transactions entre parties liées :

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la gestion et de l'orientation des activités, des opérations et des affaires du Fonds, y compris la gestion et l'orientation des investissements. Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion annuels d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement, majorés des taxes applicables, à l'égard de chacune des parts du Fonds.

Au cours de la période close le 30 juin 2021, des frais de gestion de 1 339 083 \$ ont été facturés par le gestionnaire. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et les frais sont évalués à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant établi et accepté par les parties liées.

Au 30 juin 2021, un montant de 626 086 \$ était à payer au gestionnaire et a été indiqué au poste « Frais de gestion à payer » à l'état de la situation financière intermédiaire.

Charges absorbées par le gestionnaire

À son appréciation, le gestionnaire peut acquitter lui-même certaines charges du Fonds, mais de tels paiements ne l'obligent pas à effectuer des paiements similaires dans le futur. Le gestionnaire peut cesser de payer ces charges à tout moment, sans avis aux porteurs de parts.

Au cours de la période close le 30 juin 2021, le gestionnaire a pris en charge 80 409 \$ des coûts du Fonds.

Entente avec CoinShares

Le 31 mars 2021, le Fonds a conclu une entente de placement avec CoinShares Capital Markets (Jersey) Limited (« CoinShares »). Le gestionnaire a convenu de remettre à CoinShares sa quote-part des frais de gestion engagés par le Fonds en échange de l'investissement de CoinShares dans celui-ci.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

6. Transactions entre parties liées (suite) :

Lorsque la valeur liquidative du Fonds dépassera 2 G\$ (le « montant seuil »), le gestionnaire devra payer à CoinShares un montant équivalent à 25 % des frais de gestion annuels applicables à l'ensemble de l'actif sous gestion au-delà du montant seuil.

Pour la période close le 30 juin 2021, le gestionnaire a payé 1 552 533 \$ à CoinShares.

7. Parts rachetables :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de catégories, chacune représentant un intérêt bénéficiaire égal et indivis dans l'actif net et le résultat net du Fonds attribuable à cette catégorie. Chaque part de chaque catégorie confère à son porteur le droit de voter, à raison d'une voix pour chaque part, et de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par le Fonds. Les parts d'une catégorie peuvent être regroupées et (ou) reclassées par le gestionnaire.

Les parts du Fonds sont offertes à tous les investisseurs.

Rachat de parts

Les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts du Fonds contre de la trésorerie à un prix de rachat unitaire correspondant au moins élevé des montants suivants : (i) le montant correspondant à 95 % du cours de clôture des parts à la TSX le jour d'effet du rachat et; (ii) le montant correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part.

Un jour de bourse du Fonds correspond à chaque jour où : (i) des titres sont normalement négociés à la TSX et (ii) le marché primaire ou la bourse où sont cotés la plupart des actifs du Fonds est ouvert (« jour de bourse »).

Pour qu'un rachat contre de la trésorerie prenne effet un jour de bourse déterminé, une demande de rachat contre de la trésorerie présentée sur le formulaire prescrit de temps à autre par le gestionnaire doit être livrée au siège social du Fonds avant 9 h (heure normale de l'Est) un jour de bourse (ou à une heure plus tardive, ce même jour de bourse, dans la mesure permise par le gestionnaire).

Si une demande de rachat contre de la trésorerie n'est pas reçue dans le délai prévu précédemment lors d'un jour de bourse, la demande de rachat contre de la trésorerie ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le paiement du prix de rachat sera effectué au plus tard le deuxième jour de bourse suivant le jour de prise d'effet du rachat. Les formulaires de demande de rachat contre de la trésorerie peuvent être obtenus auprès d'un courtier inscrit.

Échange de parts

Tout jour de bourse, les porteurs de parts peuvent échanger des parts contre de la trésorerie, ou, sur approbation du gestionnaire, contre de la trésorerie et (ou) des actifs du portefeuille détenus par le Fonds.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

7. Parts rachetables (suite) :

Échange de parts (suite) :

Pour effectuer un échange de parts, un porteur de parts doit soumettre une demande d'échange sur le formulaire prescrit de temps à autre par le gestionnaire au siège social du Fonds avant 9 h (heure normale de l'Est) un jour de bourse (ou à une heure plus tardive, ce même jour de bourse, dans la mesure permise par le gestionnaire). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des parts à la date de prise d'effet de la demande d'échange de parts et sera payable en espèces ou, le cas échéant, en actifs. Les parts seront rachetées lors de l'échange.

Si une demande d'échange n'est pas reçue dans le délai mentionné précédemment lors d'un jour de bourse, la demande d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges sera effectué au plus tard le deuxième jour de bourse suivant le jour de prise d'effet de la demande d'échange.

Les droits d'échange et de rachat décrits précédemment doivent être exercés par l'adhérent de la CDS par l'entremise de qui le propriétaire détient les parts. Les propriétaires véritables des parts devraient s'assurer de fournir des instructions pour l'échange ou le rachat de parts aux adhérents de la CDS par l'entremise de qui ils détiennent des parts dans un délai suffisant avant les heures limites décrites précédemment pour permettre aux adhérents de la CDS d'aviser la CDS et pour permettre à la CDS d'aviser le gestionnaire avant l'heure limite pertinente.

Le gestionnaire peut suspendre le rachat des parts ou le versement du produit du rachat du Fonds, avec l'autorisation préalable des autorités de réglementation en valeurs mobilières, pour toute période pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe des conditions qui rendent impossible la vente d'actifs du Fonds ou qui compromettent la capacité de l'administrateur du Fonds d'en déterminer la valeur. La suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais à l'égard desquelles aucun paiement n'a été effectué, ainsi qu'à l'ensemble des demandes reçues pendant que la suspension est en vigueur. Tous les porteurs de parts qui présentent ces demandes seront avisés par le gestionnaire de la suspension et du fait que le rachat sera effectué à un prix déterminé à la première date d'évaluation suivant la fin de la suspension.

Distributions

Le Fonds n'a pas l'intention de verser des distributions aux porteurs de parts, à l'exception des distributions de résultat net à la fin de l'année décrites ci-après.

Le Fonds veille à ce que son résultat et ses gains en capital réalisés nets, s'il en est, soient distribués tous les ans aux porteurs de parts de façon à ne pas avoir d'impôt sur le revenu ordinaire à payer à leur égard. Dans la mesure où le Fonds n'a pas distribué le plein montant de son résultat ou de ses gains en capital nets au cours d'une année, la différence entre ce montant et le montant effectivement distribué par le Fonds sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties par le Fonds, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires à un prix correspondant à la valeur liquidative par part et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts en circulation avant la distribution.

En plus des distributions décrites ci-dessus, le Fonds peut verser à l'occasion des distributions supplémentaires sur ses parts, y compris dans le cadre d'une distribution spéciale ou d'un remboursement de capital.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

8. Informations sur le capital

Le capital du Fonds est représenté par des parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à la réception d'une quote-part établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital quant aux souscriptions et aux rachats de parts. Les variations pertinentes sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres intermédiaire. Conformément à ses objectifs et à ses stratégies d'investissement, de même qu'aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 9, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues en bitcoins tout en maintenant une liquidité suffisante pour financer les rachats, cette liquidité étant augmentée au besoin par le recours à des emprunts à court terme ou la cession de placements, s'il y a lieu.

Conversion de parts

Le 14 mai 2021, le Fonds Bitcoin a annoncé que les porteurs de parts auraient la possibilité de demander la conversion d'une partie ou de la totalité de leurs parts en parts du Fonds à titre d'option additionnelle dans le cadre du rachat annuel du Fonds Bitcoin.

Le 31 mai 2021, 7 098 564 parts du Fonds Bitcoin (les « parts converties ») ont été remises pour être converties en parts du Fonds. Le 1^{er} juin 2021, les parts converties ont été converties en 47 325 940 parts du Fonds évaluées à 292 800 858 \$.

9. Risques liés aux actifs numériques :

Gestion des risques liés aux actifs numériques

Le Fonds est exposé à divers risques, notamment le risque de marché, le risque de liquidité et d'autres risques liés à sa concentration dans un seul actif, à savoir le bitcoin. Un investissement dans le bitcoin est hautement spéculatif et volatil. Le Fonds a pour objectif d'investissement de suivre le cours du marché du bitcoin, moins ses passifs et ses dépenses, en investissant ses actifs dans le bitcoin. À mesure que le cours du bitcoin augmentera, le Fonds devrait réaliser ces gains. Toutefois, rien ne garantit que les gains du Fonds correspondront aux gains en bitcoin. Le Fonds n'utilise pas d'effet de levier dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Dans la mesure où les clés privées des adresses bitcoin sont perdues, détruites ou compromises de quelque façon que ce soit et qu'aucune sauvegarde des clés privées n'est accessible, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'accéder au bitcoin détenu dans l'adresse associée et le réseau Bitcoin ne sera pas en mesure de restaurer la clé privée. Le risque de perdre des clés privées est atténué par les services offerts par le sous-dépositaire pour assurer la sécurité des clés privées.

Les processus par lesquels les transactions en bitcoins sont réglées dépendent du réseau pair-à-pair du bitcoin et, de ce fait, le Fonds est exposé à un risque opérationnel. Le Fonds est également exposé au risque que surgissent des vulnérabilités techniques jusque-là inconnues, qui pourraient nuire à la valeur du bitcoin.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

9. Risques liés aux actifs numériques (suite) :

Risque de concentration

Le risque de concentration résulte de la concentration des expositions au sein d'une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur d'activité ou du type de contrepartie. À l'heure actuelle, les investissements du Fonds sont fortement concentrés dans un seul actif, le bitcoin, qui est le mandat du Fonds. Le Fonds suit le cours du marché du bitcoin, moins ses passifs et ses dépenses, en investissant ses actifs dans le bitcoin.

Le dépositaire

Les bitcoins que possède le Fonds sont détenus par une société hautement réputée du secteur, qui se spécialise dans l'offre de plateformes de stockage sécurisées de bitcoins. Le dépositaire et le sous-dépositaire supervisent la détention, la sécurité et le transfert des bitcoins pour le Fonds. Le dépositaire et le sous-dépositaire sont indépendants du gestionnaire. Le dépositaire et le sous-dépositaire sont chargés (i) d'établir et de maintenir un ou plus d'un portefeuille numérique et un ou plus d'un compte de voûte de stockage à froid, qui sont des portefeuilles numériques spécialisés pour lesquels les clés privées sont conservées sur des ordinateurs ou d'autres appareils qui ne sont pas connectés à Internet ou tout autre réseau informatique, (ii) de garder les clés privées qui donnent accès aux portefeuilles numériques et aux comptes de voûte de façon sécuritaire, et (iii) de faciliter le transfert de bitcoins conformément aux directives du gestionnaire.

Risque lié à la sécurité

Les bitcoins ne peuvent être contrôlés que par le détenteur de l'unique clé publique et clé privée relative au portefeuille numérique dans lequel les bitcoins sont détenus. Alors que le réseau Bitcoin nécessite la publication d'une clé publique relative à un portefeuille numérique lors d'une transaction de dépense, la perte ou la destruction de clés pourrait empêcher le commerce des bitcoins.

Les failles de sécurité, les logiciels malveillants et les attaques de piratage informatique sont une préoccupation majeure sur le marché des échanges de bitcoins depuis l'établissement du réseau Bitcoin. Toute faille de sécurité causée par le piratage pourrait entraîner la perte de placements en bitcoins.

Risque lié au réseau Bitcoin

La structure de source ouverte du protocole du réseau Bitcoin signifie que les principaux développeurs du réseau Bitcoin et d'autres contributeurs ne sont généralement pas directement rémunérés pour leur contribution à la maintenance et au développement du protocole du réseau Bitcoin. Une incapacité à surveiller et à mettre à niveau adéquatement le protocole du réseau Bitcoin pourrait causer des dommages au réseau Bitcoin.

FNB 3iQ COINSHARES BITCOIN

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour la période allant du 31 mars 2021, date du début des activités, au 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

10. Charges :

En plus des frais de gestion, le Fonds acquittera l'ensemble de ses propres dépenses et des charges administratives engagées par le gestionnaire dans l'exercice de ses fonctions de gestionnaire du Fonds. Ces frais comprendront, sans restriction : les frais payables au comité d'examen indépendant du Fonds; les commissions de courtage et de négociation et les autres frais liés à l'exécution de transactions relativement au placement en bitcoins du Fonds; les frais payables à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts; les frais payables à tout dépositaire ou sous-dépositaire à l'égard des éléments d'actif du Fonds ainsi que les frais de l'administrateur et des autres fournisseurs de services; les frais de licence payables à MVIS pour l'obtention d'une licence d'utilisation du BBR; les frais liés au suivi des relations avec le consultant en bitcoin et les autres entités qui fournissent des services au Fonds; les frais juridiques et d'audit, les frais d'évaluation, les frais liés à l'inscription et au maintien à la cote de bourses, les frais liés au dépôt de documents et aux autres exigences des bourses auxquelles les parts du Fonds seront éventuellement inscrites ou cotées; les frais de participation exigés par les autorités en valeurs mobilières; les frais de préparation et de supervision liés au calcul et à la publication de la valeur liquidative; les frais d'établissement, d'impression et d'envoi des rapports financiers et autres aux porteurs de parts, des documents afférents aux assemblées des porteurs de parts et des documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières; les coûts de communication avec les porteurs de parts; les frais engagés pour respecter l'ensemble de la législation en valeurs mobilières applicable et des autres lois, règlements et politiques applicables; l'ensemble des impôts et taxes (y compris l'impôt sur le revenu et le capital, la TPS ou la TVH fédérales et les taxes de vente provinciales et territoriales); et les coûts liés à la prestation des autres services administratifs et de gestion qui peuvent raisonnablement être requis pour les activités et la gestion courantes du Fonds. Le gestionnaire peut, de temps à autre, à sa discrétion exclusive, payer une partie des frais courants du Fonds qui seraient autrement payables par ce dernier.

11. Indemnisation du gestionnaire :

Conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie, le gestionnaire exercera ses pouvoirs et s'acquittera de ses responsabilités aux termes des présentes avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts des porteurs de parts du Fonds et, à cet égard, il fera preuve du degré de soin, de diligence et de compétence qu'un gestionnaire de fonds d'investissement raisonnablement prudent exercerait dans des circonstances comparables. Le gestionnaire ne sera pas responsable envers le Fonds ou envers tout porteur de parts pour toute perte ou tout dommage lié à une question concernant le Fonds, y compris toute perte ou diminution de la valeur des avoirs du Fonds, sauf dans la mesure où le gestionnaire n'a pas respecté la norme de diligence énoncée ci-dessus ou a autrement manqué à ses obligations aux termes de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire, son administrateur, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires seront indemnisés et exempts de toute responsabilité par le Fonds à l'égard de toute réclamation liée à l'exécution des fonctions du gestionnaire, hormis les réclamations et les coûts découlant d'une inconduite volontaire, d'un acte de mauvaise foi ou d'une négligence de la part du gestionnaire, ou encore d'un manquement à son engagement de faire preuve du degré de diligence escompté.